

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20230424-14DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 avril 2023

L'An deux mille vingt-trois, le lundi vingt-quatre avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de CHAVEYRIAT sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT		x	
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY		x		Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)	x				J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		x		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)	x				A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT		x		Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)	x				J.-L. CAMILLERI		x	
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x			S. REVOL	x			
Laiz	A. SANDRIN	x			Vonnas	L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUVING		x			A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT		x	
				E. DESMARIS		x			
				F. DUBOIS			x		
				J.-L. GIVORD	x				

Envoi de la convocation : 18/04/2023

Affichage de la convocation : 18/04/2023

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 29

M. Guy DUPUIT a transmis pouvoir à Mme. Nathalie ROBIN.

M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT – Modification de la redevance annuelle du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20230424-20230424-14DCC-DE
Date de télétransmission : 28/04/2023
Date de réception préfecture : 28/04/2023

Vu les statuts de la Communauté de communes de la VEYLE actés par arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 ;

Vu la délibération n°20191125-07DCC du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2019 portant modification de la redevance annuelle du service public d'assainissement non collectif ;

Considérant que la redevance annuelle du Service Public d'Assainissement Non Collectif est destinée à couvrir les charges de contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations ;

Considérant que par la délibération du 25 novembre 2019, le Conseil communautaire a fixé la redevance annuelle à 26€ ;

Considérant qu'afin de faire évoluer les recettes en fonction des charges réelles du service, il convient de modifier cette redevance du montant de l'inflation et ainsi de la porter à 27,56€ par an et par foyer ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de revaloriser le montant de la redevance annuelle du Service Public d'Assainissement Non Collectif du montant de l'inflation ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 28-04-23

Transmis en Préfecture le : 28-04-23

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20230424-20230424-14DCC-DE
Date de télétransmission : 28/04/2023
Date de réception préfecture : 28/04/2023